

**Direction des Relations Internationales - Coopération décentralisée avec la
Ville de Bistrita (Roumanie) - Actions de coopération pour l'année 2007 -
Convention cadre de coopération - Subvention de la Commission Européenne -
Subventions aux acteurs extra municipaux**

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Par délibération en date du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme de coopération intitulé «Besançon - Bistrita : même territoire, nouveaux défis» pour 2007 avec la ville jumelée de Besançon en Roumanie, Bistrita.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'organisation de deux rencontres des acteurs de la coopération à Bistrita et à Besançon et la réalisation de deux diagnostics de territoire grâce à un partenariat avec l'Université de Franche-Comté.

La première rencontre des acteurs de la coopération s'est déroulée à Bistrita du 25 au 27 mai 2007 et les diagnostics de territoires, orientés sur un partenariat de coopération décentralisée, sont en cours de réalisation. Ils feront l'objet d'une restitution et d'ateliers de travail participatifs réunissant tous les acteurs impliqués dans les échanges entre les deux territoires lors de la rencontre de Besançon.

C'est ainsi que la Ville prévoit d'organiser une rencontre des acteurs impliqués dans la coopération entre Besançon et Bistrita du 19 au 21 octobre 2007 et de soutenir quelques projets d'échanges des acteurs extra municipaux.

1. La rencontre des acteurs de la coopération de Besançon

Une délégation d'environ 40 Bistríteni, conduite par le Maire de Bistrita, Vasile MOLDOVAN, sera accueillie à Besançon à l'occasion de cet événement. La rencontre des acteurs de la coopération de Besançon a pour objectifs de :

- célébrer les dix ans de coopération entre Besançon et Bistrita et l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne,

- pérenniser la dynamique des échanges et favoriser de nouveaux partenariats entre les acteurs extra municipaux bisontins et bistríteni afin de renforcer la coopération de territoire à territoire associant différents réseaux d'acteurs au développement,

- restituer et échanger sur les résultats des diagnostics de territoire afin de trouver l'articulation juste entre les problématiques communes de développement des deux territoires et les axes de coopération futurs,

- informer et sensibiliser sur ces actions de coopération, la Roumanie et l'Europe afin de participer à la consolidation du sentiment de citoyenneté européenne chez les Bisontins et les Bistríteni.

Lors de cette rencontre, une convention cadre de coopération triennale pour la période 2008-2010, notifiant les actions et les engagements des deux villes, sera signée par les deux Maires. Cette convention cadre est le résultat des réflexions amorcées depuis la restitution des résultats de l'évaluation externe, réalisée fin 2005 par le Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) de Lyon, par des élus et des techniciens des deux Villes impliqués dans les échanges. Les résultats des diagnostics de territoire, ainsi que ceux des ateliers de travail participatifs et des différentes discussions permanentes, permettront de rédiger le projet de coopération triennal pour la période 2008-2010 que les deux collectivités territoriales souhaitent mettre en œuvre.

Pour mener à bien le projet «Besançon-Bistrita : même territoire, nouveaux défis», la Ville de Besançon a obtenu un cofinancement du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes s'élevant à 19 000 €. Afin d'organiser la rencontre de Besançon, la Ville de Besançon a sollicité également un cofinancement auprès de la Commission Européenne à hauteur de 8 817,50 € au titre du programme

2007-2013 «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active dans sa partie consacrée au «Jumelage de Villes» de l'Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture (EACEA).

2 - Subvention aux acteurs extra municipaux

Dans le projet «Besançon - Bistrita : même territoire, nouveaux défis», une ligne budgétaire a été réservée au soutien financier des projets d'échanges des partenaires acteurs extra municipaux bisontins avec Bistrita.

Ainsi, un groupe de 15 élèves et enseignants du Conservatoire National de Région (CNR) se rendra à Bistrita à l'automne 2007 dans le cadre de son projet d'échanges musicaux avec le lycée de musique de Bistrita.

L'association Franche-Sylvanie organisera dans le cadre des dix ans de jumelage diverses activités, parmi lesquelles une soirée conférence débat sur la Roumanie et une soirée cinéma roumain, ainsi qu'un grand jeu concours en partenariat avec Europe Direct Franche-Comté et l'Est Républicain afin de sensibiliser les Bisontins sur les réalités actuelles de ce pays. L'association est aussi chargée de coordonner l'hébergement des acteurs extra municipaux bistriteni lors de leur séjour durant la rencontre des acteurs de la coopération prévue à Besançon.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la Ville de Bistrita la Convention cadre de coopération triennale pour la période 2008-2010,

- d'autoriser M. le Maire à ouvrir en recettes 8 817,50 € de subvention de la Commission Européenne par décision modificative de l'exercice courant au chapitre 74.04/7477.5025 CS 400 à réception de la notification et de signer toute convention nécessaire à cet effet,

- d'octroyer une subvention de 1 500 € à l'Association des Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Région pour son projet d'échanges musicaux avec le lycée de musique de Bistrita,

- d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association Franche-Sylvanie pour l'organisation de ses manifestations de sensibilisation sur la Roumanie et l'Europe.

Les sommes correspondantes, soit au total 3 500 €, seront prélevées sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur, Coopération, Education et Développement inscrits au budget primitif 2007 : 65.04.6574.5025.400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.